

Image not found or type unknown



Décompte en congé payé d'un jour de repos possible ?

Par **PEGGY**, le **12/08/2008** à **15:06**

Bonjour,
J'ai aménagé mon temps de travail de la façon suivante : 36h/semaine sur 4 jours (je ne travaille pas le mercredi), cette répartition apparaît sur mon bulletin de salaire.
J'ai posé mes congés cette année du 14 août au 19 août 2008. Mon employeur veut me décompter le mercredi 20 août de mes jours de congé. A-t-il le droit ?
Merci de votre réponse.